## L'ajournement

absolument rien compris et nous a laissé comme héritage une situation très difficile, une situation qui va prendre encore quelques années avant d'être redressée. Présentement, on s'en va dans une très bonne direction. En 1984, d'un déficit qui était de l'ordre de 38,3 milliards, on est descendu à 28,1 milliards en 1988. En 1994, le déficit va probablement être moins de 10 milliards. C'est ce que les gens d'en face ne comprennent pas.

Mme Campbell (South West Nova): Les taux d'intérêt sont maintenant à 15 p. 100.

M. Couture: Naturellement, on ne peut pas mélanger les taux d'intérêt à l'intérieur de tout cela. On parle de pouvoir d'emprunt, on parle de besoin de trésorerie, et on doit naturellement discuter de cela, mais on peut en parler pendant 30 secondes des taux d'intérêt.

M. Hogue: Nous, on comprend.

M. Couture: Les taux d'intérêt... naturellement, notre politique monétaire est faite pour s'assurer que les Canadiens puissent vivre des situations économiques sous le contrôle d'un gouvernement. On se rappelle exactement très bien de ce que le gouvernement libéral a fait en 1979, 1980 et 1981 lorsqu'il a perdu le contrôle sur les pressions de la demande.

M. Hogue: Déplorable!

M. Couture: On s'est ramassé avec des taux d'intérêt de 22, 23, 24 p. 100. . .

M. Hogue: Inacceptable!

M. Couture: . . . ce que notre gouvernement, avec notre ministre des Finances, ne veut absolument pas revoir. Tant qu'il va y avoir des pressions inflationnistes à l'intérieur du pays, je pense qu'il est tout à fait d'usage d'utiliser la politique monétaire pour réduire ces pressions-là pour le bien finalement de tous les Canadiens dans les années à venir. Parce que des taux d'intérêt à 24 p. 100 on n'en veut plus. Vous autres, vous avez accepté cela, mais nous autres on ne l'acceptera pas. On va s'arranger pour administrer le pays de telle sorte que, en 1994, l'on rejoigne exactement les objectifs qu'on s'est fixé.

Monsieur le Président, je pense que cela détermine de façon très précise le projet de loi C-65 portant pouvoir d'emprunt dont le gouvernement a besoin pour sa trésorerie. Je pense bien que les députés de l'opposition comprennent aussi, d'une façon très précise, d'où provient cette demande. Elle ne provient pas d'hier ni d'avant-hier, elle provient de plusieurs années antérieures, et un des très gros résultats a été la piètre performance économique de l'ancien gouvernement qui nous oblige aujourd'hui naturellement à prendre les mesures nécessaires pour remettre le gouvernement, le Canada, où il devrait être.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon confrère de Saint-Jean, bien sûr, pour ses

excellentes paroles, principalement lorsqu'il nous a rappelé le travail de l'opposition quand ils étaient au pouvoir. Sans doute que le député aurait eu envie de comparer les effets néfastes, nous dire les effets néfastes qu'il y a eu dans sa circonscription de Saint-Jean lorsque justement les taux d'intérêt étaient de 22, 23 ou 24 p. 100, lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir. Alors, pourrait-il nous donner, s'il le veut bien, quelques exemples dans sa circonscription où justement, pendant le temps où les taux d'intérêt étaient à 22 p. 100, l'absence d'investissements s'est fait sentir?

M. Couture: Avec grand plaisir, monsieur le Président. Durant les années 1982–1983, à l'intérieur du pays, les taux d'intérêt avaient été laissés sans aucun contrôle, sans aucune réaction de la part du ministre des Finances du temps concernant l'utilisation de la politique monétaire, pour s'assurer que les pressions inflationnistes soient contrôlées à tel point qu'on n'aille pas rejoindre les taux d'intérêt de 24 p. 100. Il est clair que dans une période de taux d'intérêt entre 20 et 24 p. 100, la très grande majorité des entreprises, la très grande majorité des commerces ont des difficultés majeures. On a eu, nous aussi, dans notre circonscription, comme dans toutes les circonscriptions du pays, des gens qui ont dû naturellement cesser de faire affaires parce qu'ils n'étaient pas capables de rencontrer les dépenses.

## MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de sensibiliser le gouvernement à la situation de l'industrie du textile et du vêtement.

Ainsi, le 24 mai dernier, soit près d'un an maintenant, je soulevais auprès du ministre du Commerce extérieur, les accusations de fraude portées par Douanes Canada contre des importateurs de textile de notre pays concernant des marchandises fabriquées en Corée, expédiées à des sociétés de façade au Japon, et réexpédiées au Canada en tant que marchandises d'origine japonaise, violant ainsi les ententes bilatérales et l'article 17 de la Loi des importations et des exportations.

Puisque les plus importantes entreprises canadiennes de textile se trouvent dans ma circonscription et que je suis un ancien travailleur de cette industrie, il va sans dire que je me préoccupe grandement de l'industrie du textile.